

INFOS DISTRICT

Journal d'information du District d'Arthez-de-Bearn

N° 8

1^{ème} TRIMESTRE 1998

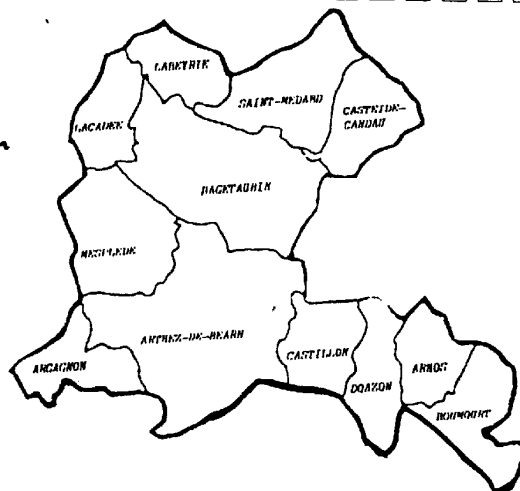
SOMMAIRE

◆ P.1 EDITORIAL ◆

◆ P.2 à .8 "LA MAISON DE RETRAITE DE A..... à Z...."

◆ P 9 et 10 ANIMATIONS ◆

◆ ANNEXE : "Fiche de Réservation" ◆



MAISON DE RETRAITE "LE TEMPLE" A ARTHEZ

PROJET: MAISON DE RETRAITE D'ARTHEZ DE BEARN
MAISON DE RETRAITE "LE TEMPLE" A ARTHEZ



Le 8 novembre 1996 restera comme une date importante dans l'histoire du District d'Arthez-de-Bearn. Ce soir-là, à bulletin secret, les Conseillers du District ont pris la décision de créer une Maison de Retraite sur notre territoire et d'en assurer la gestion par la structure districale. Une décision quasi-unanime sur un dossier encore sensible à l'époque. Une décision qui traduisait bien la volonté de vos élus d'assurer à tous l'égalité d'une vieillesse digne et décente et qui exprimait la solidarité qui doit régner entre les générations.

Quinze mois après, le permis de construire a été délivré et la consultation des entreprises, par appel d'offres ouvert, a été lancée.

Avec 31 chambres, la Maison de Retraite pourra accueillir 31 personnes, dans une structure à taille humaine où nos aînés pourront accomplir tous les actes de la vie quotidienne.

Ce projet, retenu au Projet Collectif de Développement, se présente aussi comme un "Multi-service Social" qui va regrouper, sur un même site, outre la Maison de Retraite, un service d'accueil temporaire, le service de repas à domicile et les locaux administratifs de l'Association qui gère le service "Soins à Domicile".

La réalisation de ce projet va permettre également la création de 12 emplois. Il participe ainsi, à plus d'un titre, au développement économique et social de notre territoire, sans faire appel, soulignons-le aux finances propres du District, ni d'aucune manière que ce soit, aux contribuables.

Place maintenant aux travaux qui vont durer un an environ.

L'ouverture de la Maison de Retraite est prévue pour le mois de juin 1999.

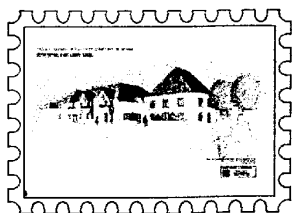
Ce numéro spécial a pour but de vous apporter toutes les informations nécessaires sur cet important projet.

Pour la Commission Maison de Retraite : André CAISSA, 1^{er} Vice-Président du District

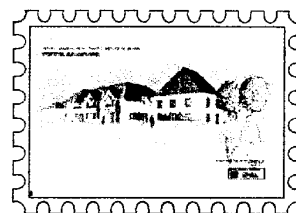
Directeur de Publication : Docteur Léon COSTEDOAT - DISTRICT D'ARTHEZ DE BEARN

- 26, rue du Bourdalat - 64370 ARTHEZ DE BEARN - ☎ & 📠 05.59.67.49.10

Dépôt Légal n° 96-36 du 12 juin 1996



LA MAISON DE RETRAITE DE A..... à Z.....



A COMME....

AFITEST : C'est la société choisie par le Conseil de District pour assurer le contrôle technique de la construction. Sa mission porte sur la solidité des ouvrages, la sécurité des personnes, l'isolation, les économies d'énergie, l'hygiène et la sécurité du chantier...

ARCHITECTE : Après la consultation d'architectes du mois d'avril 1997, la S.C.P.A. BIDEGAIN et DE VERBIZIER a été retenue par délibération du Conseil de District prise le 17 mai 1997. Le projet architectural s'articule autour de la réhabilitation de l'ancien TEMPLE, de la démolition du reste des bâtiments et de la reconstruction d'un nouveau bâtiment, accolé à la partie rénovée.

ASCENSEUR : La Maison de Retraite sera dotée d'un ascenseur à propulsion hydraulique, conforme à ce type d'établissement, c'est à dire desservant tous les niveaux accessibles aux fauteuils roulants et aux brancards.

AUTONOMIE : La formule des chambres individuelles a été privilégiée. Toutes les chambres sont à un lit.



B. COMME....



BESOINS : Le recensement effectué auprès des 12 communes du District au début de l'année 1997 faisait état d'une population de 349 personnes âgées de plus de 75 ans et de 20 aînés déjà en Maison de Retraite dans les chef-lieux de canton environnants ou dans les Landes.



C COMME...



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS : Le Comité d'engagement de la Caisse des Dépôts a émis un avis favorable et la Direction Régionale de Bordeaux a donné son accord pour un prêt hébergement d'un montant maximum de 6 712 990 F, remboursable sur 25 ans à un taux fixe de 5,87% ou un taux révisable de 5,39%. Les modalités seront retenues lors de la mise en place du financement.

CHAMBRES : La Maison de Retraite se compose de 31 chambres à un lit. Chaque chambre a une superficie supérieure à 20 m². Elles sont toutes dotées du même équipement : lit, table, fauteuil, chaises, placard, téléphone, prise télévision.

CHAUFFAGE : Le choix du chauffage central pour la Maison de Retraite s'est porté sur une installation au gaz de ville, chauffage individuel, réglable dans chaque chambre et dans les parties communes.

COMMUNE D'ARTHEZ : Elle se comporte en partenaire de la création de la Maison de Retraite. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet qui lui est propre: l'aménagement du Centre-Bourg, elle s'occupe des dossiers relatifs à l'environnement du site et aux aires de stationnement.

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : La Maison de Retraite sera dotée d'un Conseil d'Etablissement tel qu'il est défini par le décret ministériel. Il devrait se composer de 15 membres, issus de différents collèges : membres du District (2), résidents (4), représentants des familles (4), membres du personnel (2), Association pour l'Amélioration du Cadre de Vie des personnes Agées (1), Commune d'Arthez (1).

Ce Conseil aura compétence pour traiter des questions relevant du fonctionnement et de l'animation de la Maison de Retraite. Le vote du Budget sera de la compétence du Conseil de District.

CONSEIL GENERAL : Par courrier du 12 juin 1997, le Président du Conseil général a donné son accord : *“Considérant les besoins en hébergement des personnes âgées restant à satisfaire localement et le sérieux du dossier, déclare : un avis favorable est donné aux fins de créer une Maison de Retraite à Arthez-de-Béarn”*.

CONSEIL GENERAL : Dans le cadre du P.C.D. (Projet Collectif de Développement de la Zone Lacq-Orthez), le Conseil Général a décidé d'attribuer à ce projet une subvention de 1 500 000 F.

CONSEIL REGIONAL : La Commission Permanente du Conseil Régional du 8 décembre 1997 a décidé d'accepter le dossier définitif du P.C.D.. Sur ce projet elle a décidé d'apporter les subventions suivantes :

- construction de la Maison de Retraite : 1 500 000 F.
- aménagement des locaux destinés à l'Association “Soins à Domicile” : 112 000 F.
- création d'un service de portage de repas à domicile : 48 000 F.



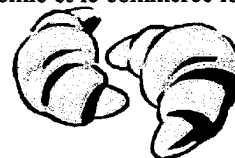
C.R.A.M.A. : Dans le plan de financement, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine a été sollicitée pour un prêt, sur 15 ans, sans intérêt, d'un montant de 1 600 000F.

C.R.O.S.S. : Le Comité Régional des Oeuvres Sanitaires et Sociales, dans sa séance du 15 mai 1997, à BORDEAUX a examiné le dossier et s'est prononcé pour *“un avis favorable compte tenu des éléments de qualité du dossier et des besoins restant à couvrir localement”*.

CUISINE : Après les visites effectuées par la commission dans cinq maisons de retraite, le Conseil de District a retenu la solution d'aménager une cuisine, de créer un emploi de cuisinier afin de préparer les repas sur place. Cela permettra de mieux adapter la cuisine aux habitudes des résidents, d'être plus convivial et d'avoir des retombées sur l'économie et le commerce local.



D COMME...



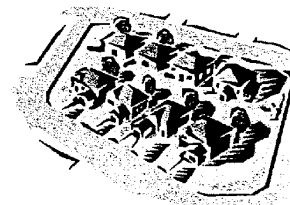
DATE D'OUVERTURE : Les travaux vont commencer bientôt et ils devraient durer un an. L'ouverture de la Maison de Retraite est prévue pour le mois de juin 1999.

DELIBERATION : Parmi toutes les délibérations que le Conseil de District a été amené à prendre sur cet important projet, la première, celle du 8 novembre 1996, adoptée à bulletin secret par 18 voix pour et une contre a été déterminante : *“le District accepte de construire et de gérer une Maison d'Accueil pour Personnes Agées à Arthez-de-Béarn”*.

DISPOSITIF D'APPEL : Chaque chambre sera pourvue d'un dispositif relié à l'office afin de permettre l'appel en cas de besoin.

DISTRICT : Rappelons ici que le District d'Arthez est composé de 12 communes et de 27 membres dont voici la répartition

ARGAGNON : Guillaume DEFARGE - André CASSOU - Arnaud CAUBET
ARNOS : André BOURDIEU - Jean-Louis ARTIAQUE
ARTHEZ-DE-BEARN : Léon COSTEDOAT - Joseph PETRIAT - Bernard GAYE
BOUMOURT : Jean-Bernard PRAT - Sylvaine LAMOTHE
CASTEIDE-CANDAU : Henri LACOSTE - Jean-Louis LAFITAU
CASTILLON D'ARTHEZ : Michel DARETTE - Gérard TAILLANDIER
DOAZON : Edouard CAZALET - Patrick GALOPIN
LABEYRIE : Francis FEDENSIEU - René LABARTHE
LACADEE : Pierre CAPDEVILLE - Jean-Claude RANQUE
HAGETAUBIN : Francis HOURCAU - Jean-Charles CAZALE
MESPLEDE : Pierre LUBEIGT - Jean-Marc DUCOS
SAINT-MEDARD : André CAISSA - Bernard CAZAUCURT



DOMAINE : Le Bureau de Contrôle des opérations immobilières de la Direction Générale des Impôts a rendu son avis, appelé Avis du Domaine, le 23 janvier 1997. La valeur vénale de l'ensemble immobilier est évaluée à 1 224 500 F (bâtiments et parcelles comprises).

D.D.R. : Suite à la réponse de Monsieur le Préfet du 4 décembre 1997, un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) va être présenté pour la prochaine commission d'Elus, à l'occasion de la répartition pour 1998.



E COMME...



EMPLOI : Pour le fonctionnement de la Maison de Retraite, il est prévue la création de 12 emplois, certains à temps plein, d'autres à temps partiel. Tous ces emplois, créés par le District relèveront du statut de la Fonction Publique Territoriale.

EQUILIBRE DE GESTION : La gestion de la Maison de Retraite va se faire à partir d'un budget annexe, c'est à dire que cette gestion ne relèvera pas du budget général du District. L'intérêt d'une telle procédure, c'est d'avoir un budget annuel de la Maison de Retraite qui s'équilibre, sans que le budget du District n'ait à intervenir. L'annuité du remboursement de l'emprunt est prévue, dans le budget annexe.



F COMME...



FIN DE VIE : La Maison de Retraite s'adresse aux personnes âgées valides ou semi-valides. Pour ceux qui ont fait le choix d'y entrer, et qui souhaiteront y rester jusqu'à la fin de leurs jours, le Conseil d'Établissement et la Direction seront invités à prendre toutes les initiatives nécessaires dans le cadre des dispositions prévues par l'application de la loi sur la dépendance (PSD), afin de leur permettre d'être résidant jusqu'à la fin de leur vie.

FONCIER : Par acte sous-seing privé du 14 février 1997, le District d'Arthez-de-Béarn et les propriétaires ont convenu d'une transaction comprenant les immeubles et les parcelles. Le montant total des acquisitions foncières va s'élever à 860 000 F. Cet investissement est globalisé dans le coût total du projet.



G COMME...

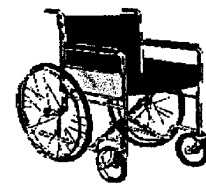


GARDE : L'activité de jour au service des résidents prévoit les services collectifs (restaurant, entretien, ménage, blanchisserie), les soins (aide-soignante), l'animation.

La nuit, un service de garde assurera, en permanence, une surveillance sur l'ensemble des personnes âgées et sur le bâtiment.



H COMME....



HABILITATION A L'AIDE SOCIALE : Les conditions nécessaires ayant toutes été respectées, la Maison de Retraite est habilitée au titre de l'Aide Sociale. Toutes les personnes dont la situation le nécessite pourront percevoir les prestations qui relèvent de cette forme de solidarité de proximité.

HANDICAPES : Tous les lieux de vie de la Maison de Retraite seront accessibles aux fauteuils roulants. Les équipements des chambres et du cabinet de toilette sont mis aux normes prescrites pour les handicapés. A chaque niveau, un W.C. pour handicapés et une salle de bain aménagée spécifiquement sont prévus également.

HEBERGEMENT : Les 31 chambres à un lit sont équipées d'un cabinet de toilette individuel, avec un lavabo, un W.C. et une douche avec siphon de sol, munie d'un siège.

HISTORIQUE DU PROJET : Après avoir délibéré pour créer et gérer une Maison de Retraite à ARTHEZ, le Conseil de District a mis en place une commission composée d'élus du District et des représentants des partenaires : commune d'Arthez, Mutualité Sociale Agricole, Association pour les Soins à Domicile.

Les principales dates de l'étude du projet sont les suivantes :

- 8 novembre 1996 : Délibération du Conseil de District
- 23 janvier 1997 : Direction Générale des Impôts "Avis du Domaine".
- 4 février 1997 : Accord du Conseil d'Administration de l'Office Départementale d'H.L.M. Maître d'Ouvrage Délégué.
- 4 février 1997 : Délibération du Conseil de District pour les acquisitions foncières.
- 14 février 1997 : Actes sous-seing privé avec les propriétaires.
- 15 mai 1997 : Avis favorable du C.R.O.S.S.
- 17 mai 1997 : Désignation de l'architecte.
- 12 juin 1997 : Avis favorable du Président du Conseil Général.
- 12 juin 1997 : Avis favorable de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 31 octobre 1997 : Dépôt de la demande de permis de construire.
- 3 décembre 1997 : Notification du délai d'instruction du permis de construire.
- 8 décembre 1997 : Accord de la Commission Permanente du Conseil Régional.
- 22 décembre 1997 : Accord de la Commission Permanente du Conseil Général.
- 4 février 1998 : Accord de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le prêt hébergement.
- 11 février 1998 : Réception de l'arrêté du permis de construire.
- 16 février 1998 : Lancement de la procédure d'appel d'offres.



J COMME...



IMPLANTATION : La réussite et la qualité d'un établissement sont fonction de son implantation. Le terrain sur lequel va être construite la Maison de Retraite se situe au centre du bourg d'Arthez à l'intérieur d'une zone d'habitations, à proximité des services médicaux, de l'église, des commerces, des services publics. La place des personnes âgées dans la vie de la cité sera respectée.

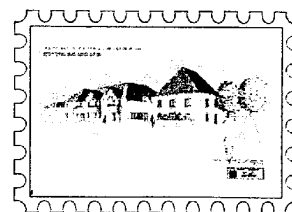
INSCRIPTIONS : Durant toute la phase d'étude du projet nous avons eu le souci de pouvoir garantir, par la suite, aux personnes âgées qui auront fait le choix d'y entrer, la liberté, l'autonomie, l'intimité et le respect de leurs droits fondamentaux. C'est dans la continuité de la vie au domicile que doit s'inscrire la venue à la Maison de Retraite. Entrer dans la Maison de Retraite ne doit pas être une rupture. Pour cela, il faut s'y préparer.

Nous invitons les personnes ou les familles qui voudront une place, à s'inscrire dès maintenant, à l'aide de la fiche jointe au présent bulletin. Merci de la compléter et de la faire parvenir au District avant le 15 avril 1998.

INVESTISSEMENT : Le Conseil de District a fixé une enveloppe financière pour l'investissement sur la base d'un prix de revient de 300 000 F par chambre. La construction sera amortie sur 50 ans.



J COMME...



JARDIN D'AGREMENT : Les espaces autour de la Maison de Retraite seront aménagés pour rendre le site agréable. Côté rue et côté place, des espaces piétonniers et de repos sont prévus, à l'ombre des platanes. Côté nord-est, un jardin d'agrément va être aménagé.



K COMME...

KINESITHERAPIE : Une salle réservée aux activités de rééducations, individuelles ou collectives, est prévue dans le bâtiment. Cette salle est accessible par l'ascenseur. La Direction et le Conseil d'Etablissement auront à charge l'organisation des activités, en s'entourant des professionnels.





L COMME...



LIEUX DE VIE : Les chambres ne sont pas le seul lieu de vie de la Maison de Retraite. La salle de restauration, le salon avec cheminée pour retrouver ces moments si chers à nos aînés, le jardin d'agrément et la cour d'entrée seront les principaux points de rencontre et de convivialité.

LINGERIE : Pour le linge de maison relatif au fonctionnement de l'ensemble de la Maison de Retraite (draps, serviettes de table, etc...) il est prévu d'utiliser les services d'une centrale extérieure. Le linge personnel sera à la charge des résidents ou de leurs familles. Moyennant un supplément, le linge personnel pourra être lavé sur place. Une lingerie a été prévue.

LISTE D'ATTENTE : Elle est ouverte au siège du district d'Arthez, 26 rue du Bourdalat - 64370 ARTHEZ-DE-BEARN - Tél : 05.59.67.49.10. (voir feuille annexe).



M COMME...



MEDICAL : la Maison de Retraite sera pourvue d'une infirmière et d'une aide-soignante. Mais la prise en charge sera assurée par le médecin traitant habituel de la personne âgée. Chacun pourra faire appel également au secteur libéral pour les soins médicaux et para-médicaux, gardant ainsi la possibilité d'être soigné par les personnes de son choix.

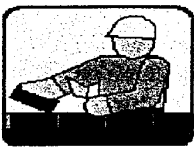
MOBILIER : Toutes les chambres sont équipées de la même façon : un lit, une table de nuit, une table, deux chaises, un fauteuil, un grand placard. Les tables de la salle de restaurant seront accessibles avec un fauteuil d'handicapé. Le salon sera équipé avec des fauteuils, des tables pour des jeux, des chaises, des meubles bas.



N COMME...



NORMES : La société AFITEST a veillé à ce que toutes les normes techniques et de sécurité soient respectées.



O COMME...



OFFICE DEPARTEMENTAL D'H.L.M. : Pour conduire ce projet de bout en bout, le District s'est assuré l'assistance des services techniques et des services administratifs de l'O.P.D.H.L.M. dont les missions ont été définies par convention le 3 novembre 1997.



P COMME...



PARKINGS : De nombreuses places de parkings seront aménagées sur la place du Temple, derrière le bâtiment et sur les diverses parcelles acquises par le District. Quand l'aménagement du centre-bourg sera achevé, il devrait y avoir 60 places de parking sur cette zone et une voie de contournement.

P.C.D : Le Projet Collectif de Développement a constitué le levier principal pour faire aboutir ce dossier qui va permettre de regrouper quatre services sociaux sur ce même site : Maison d'Accueil pour Personnes Agées, chambre d'accueil temporaire, portage de repas à domicile, locaux administratifs des "Soins à domicile".

PERMIS DE CONSTRUIRE : Il a été délivré le 11 février 1998.

PORTAGE DE REPAS : Les aménagements particuliers nécessaires à ce type de service ont été prévus à la cuisine, dans le respect des conditions d'hygiène. Les repas seront confectionnés à la Maison de Retraite et livrés, chaque jour, chez les bénéficiaires.

PRIX DE JOURNEE : Il est fixé par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général. Il est prévu entre 225 F et 250 F. Le prix plafond autorisé est de 254 F en 1998.

Les différentes aides dont pourront bénéficier les résidents, relèvent, selon les cas, de l'Aide Sociale, de l'Allocation logement, des différentes aides des Caisses de Retraites ou des Mutuelles ou de plusieurs en même temps.



Q COMME...



QUALITE DE VIE : Volumes, surfaces, circulations, cuisine, lieux de rencontre et de vie à l'intérieur ou à l'extérieur : les membres de la commission Maison de Retraite en relation avec les partenaires ont mené un important travail de réflexion pour que les résidents trouvent là une qualité de vie certaine.

Le projet prévoit également d'associer les résidents à tout ce qui peut donner une âme à ce lieu d'accueil et de permettre à ceux qui le désirent de maintenir leur niveau d'autonomie.



R COMME...



RESIDANTS : La Maison de Retraite est ouverte à toutes les personnes du District et des environs âgées de plus de 60 ans, valides ou semi-valides qui ne peuvent ou ne veulent plus rester à leur domicile.

RESSOURCES : Les personnes à faibles ressources pourront être accueillies en tenant compte des différentes aides auxquelles elles ont droit (voir prix de journée). Leurs dossiers devront être étudiés par les services administratifs des mairies ou du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale).

RESTAURATION : La cuisine est prévue pour la préparation et le service simultané de repas normaux et de plats diététiques. La salle de restaurant a été conçue de façon à donner à ce local un caractère convivial. La correction acoustique a été étudiée pour réduire le niveau sonore au moment des repas.



S COMME...



SECURITE : Les membres de la commission ont eu le souci d'assurer la sécurité des résidents dans l'ensemble des zones de circulation, à l'intérieur et à l'extérieur, de prévoir les aménagements nécessaires pour la surveillance des chambres et ils ont été vigilants à la qualité des fermetures de la maison, pour la nuit.

SERVICE ACCUEIL TEMPORAIRE : Il s'agit d'une chambre qui sera réservée exclusivement à un séjour d'une personne âgée (2 à 3 semaines par exemple) ou qui sera utilisée par un membre d'une famille souhaitant rester, 2 ou 3 jours, auprès d'une personne pour raisons diverses (accompagnement, maladie...).

SOINS A DOMICILE : Il s'agit des locaux administratifs de l'Association pour l'Amélioration du Cadre de Vie des Personnes Agées qui gère ce service pour le Canton d'Arthez et trois communes du Canton d'Arzacq. Ces locaux, plus fonctionnels que ceux occupés actuellement, auront une superficie de 100 m².



T COMME...



TEXTES DE REFERENCE : Le projet a été conduit dans le cadre de la législation en vigueur dans tous les domaines : implantation, normes de capacité, normes techniques, autorisations et contrôle, conception architecturale et aménagements.

T.V.A. : Le projet est éligible au Fonds de Compensation de la T.V.A. car le District s'est engagé à construire et gérer la Maison de Retraite.



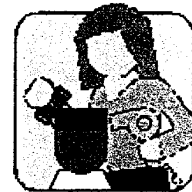
U COMME...



UNITES DE VIE : S'inspirant des expériences CANTOU (Centre d'Animation Naturelle Tirée d'Occupations Utiles), il sera proposé à la direction de l'établissement et au Conseil d'Etablissement de mettre en place des activités qui permettront aux résidents de retrouver les gestes de la vie quotidienne et de maintenir l'autonomie.



V COMME...



VALEURS : L'Egalité et la Solidarité sont deux des valeurs sur lesquelles tous les conseillers de District se sont retrouvés, dès la première réunion.

Egalité devant le droit à une vieillesse digne pour tous, Solidarité entre les générations.

VIE : Le projet de vie prévoit la garantie pour tous les résidents de pouvoir effectuer les actes essentiels de la vie et d'y trouver une aide : soins, pédicure, coiffure, office religieux....



W COMME...



W.C. : Chaque chambre est équipée d'un W.C. individuel avec barre d'appui pour se relever. A chaque niveau, un W.C. est aménagé spécialement en vue du confort et de la sécurité de la personne handicapée.



Z COMME...



ZERO : Le projet Maison de Retraite n'aura aucune incidence financière sur le budget général du District ni sur les contribuables (voir budget annexe et équilibre de gestion). On peut dire que l'augmentation des impôts du District, due à la construction de la Maison de Retraite est à TAUX ZERO.

ZEN : Il a fallu le rester tout au long de ces 14 mois d'étude et de préparation du projet...
Mais la satisfaction est grande, aujourd'hui, de le voir aboutir.

